

DOSSIER SPÉCIAL INONDATIONS

NOVEMBRE 2023 / JANVIER 2024

Comment expliquer les inondations ?

L'agglomération sur tous les fronts

Anticiper et prévenir les risques d'inondations

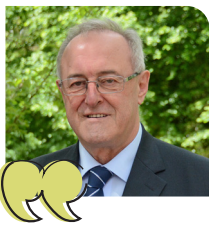


Toutes les infos sur

**Le relogement,
Le rachat d'habitations,
L'aide à l'équipement
de type batardeaux...**



CAPSO
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PAYS DE SAINT-OMER



UNE LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES INONDATIONS

Chers habitants de l'agglomération,

Notre territoire a été fortement impacté, depuis le 6 novembre, par des inondations et un ruissellement jamais rencontrés. Nos habitations, commerces et entreprises en sont meurtris.

Je voulais tout d'abord vous indiquer mon désarroi face à la détresse des sinistrés que j'ai rencontré. Beaucoup ont perdu des biens et notre territoire prendra du temps à s'en relever. Nous sommes tous collectivement profondément marqués par ce que nous avons vu et vécu. Les élus communaux et communautaires se sont investis pour protéger ce qui pouvait l'être, mais nos moyens d'action doivent être encore renforcés.

Depuis les précédentes inondations, je pense en particulier à celles de 2002, qui avaient fortement impacté la vallée de l'Aa, beaucoup de travaux ont été réalisés pour retenir l'eau. Ces investissements ont joué leur rôle dans un premier temps, mais dès le 10 novembre, l'importance de la pluviométrie et la saturation des sols ont fait que l'eau est sortie de son cours, que ce soit sur l'Aa, la Hem et la Lys (notamment en janvier pour cette dernière).

Ces événements, certes exceptionnels (ces crues ont été « qualifiées avec une période de retour de 200 ans ») doivent nous amener à réfléchir rapidement pour réparer d'une part les dégâts, accompagner la reconstruction et la protection des habitations, commerces et entreprises et d'autre part renforcer notre protection face aux aléas météorologiques que le réchauffement climatique amplifiera malheureusement.

Avec mes collègues élus et l'aide de l'Etat, qui a promis un accompagnement financier à la hauteur des dégâts subis et que je remercie par avance, je mettrai toute mon énergie pour faire avancer les dossiers les plus stratégiques et permettre par exemple l'évacuation de l'eau à la mer à Mardyck avec un renforcement des moyens de pompage ou une coordination renforcée de la gestion de notre delta de l'Aa. Nos voisins belges et néerlandais l'ont fait, il est nécessaire que la nôtre soit meilleure.

J'ai voulu par ce dossier spécial inondations vous donner les premières actions qui sont mises en œuvre et celles qui seront engagées en lien avec les syndicats compétents (SMAGEAA, SYMSAGEL, SYMVAHEM et l'institution Intercommunale des Wateringues) sans oublier les communes.

Votre magazine communautaire Terre d'agglomération fera régulièrement un état des lieux sur les actions en cours et celles à venir.

Ensemble, grâce à cette solidarité territoriale que nous devons maintenir et renforcer, nous trouverons les solutions pour améliorer notre sécurité.

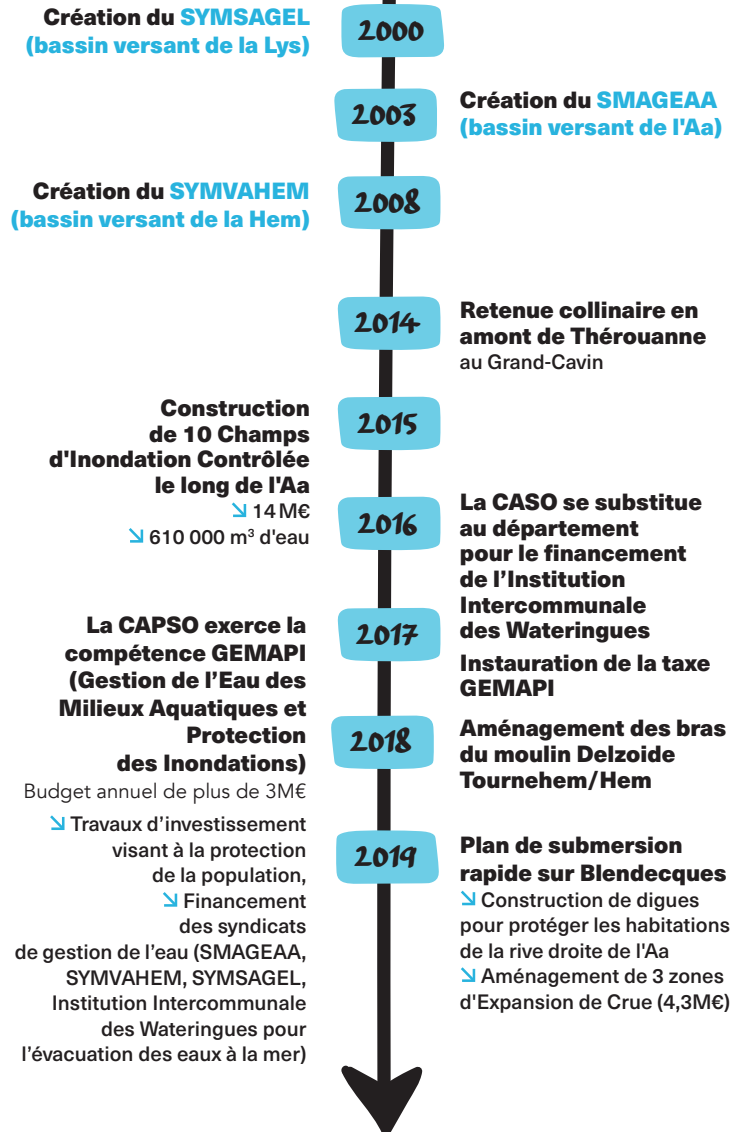
Je vous en souhaite bonne lecture,

Joël Duquenoy

Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Saint-Omer

LES DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

mis en place suite aux crues successives
des années 93/95 et 2002



QUELQUES
CHIFFRES...



3 000
habitations touchées



250
pompiers mobilisés



47
communes de la CASO reconnues catastrophe naturelle

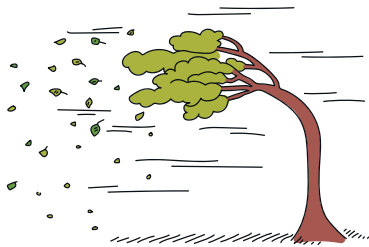


200
entreprises touchées

À L'ORIGINE DES INONDATIONS

Une intensification des tempêtes et de très fortes pluies

À partir du 14 octobre 2023, de nombreuses perturbations se sont succédées sur notre territoire, avec à chaque fois des précipitations abondantes, qui ont contribué à saturer les sols. Fin octobre et début novembre, plusieurs tempêtes sont arrivées ; les plus importantes étaient Ciaran et Domingos.



Elles ont apporté des vents tempêteux et des pluies extrêmement intenses. Au total, notre territoire a reçu l'équivalent de près de 6 mois de pluies sur la période du 15 octobre au 13 novembre, et l'équivalent de plus d'un mois de pluies sur la période du 24 décembre au 4 janvier, avec pour conséquence les inondations que nous avons connues.

Les ruissellements et les remontées de nappe

La saturation des sols gorgés d'eau par les cumuls de pluie a engendré de forts ruissellements sur les parcelles agricoles. Ces écoulements d'eau ainsi que les remontées de nappe viennent gonfler le niveau des cours d'eau.



Exemples : Entre le
1er novembre 2023
et le 31 janvier 2024

493

mm d'eau sont tombés
à Saint-Omer

381

mm d'eau sont tombés
à Aire-sur-la-Lys

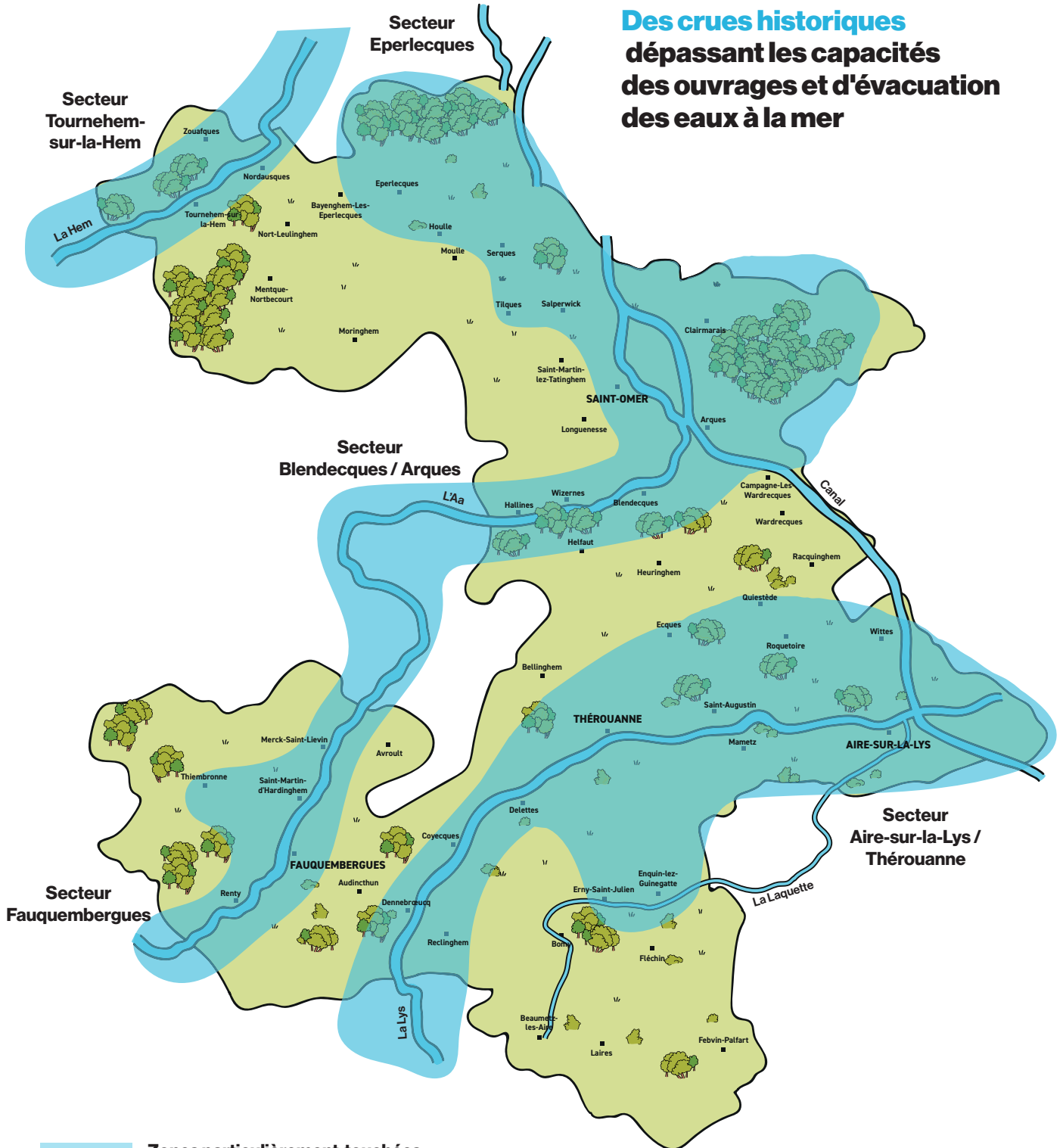
LES BASSINS VERSANTS DE LA CAPSO

Le bassin versant de l'Aa, est constitué de deux entités géographiques : la vallée de l'Aa ou haute vallée de l'Aa, et le marais audomarois. La rivière l'Aa s'écoule sur 54 km du Sud-Ouest vers le Nord-Est avant de s'évacuer à la mer (Gravelines ou Fort-Mardyck). Cette zone d'étalement forme le marais audomarois avec ses 3 700 ha de terres et d'eau. Les sources de l'Aa se situent à Bourthes à 121 mètres d'altitude.

Le bassin versant de la Lys, s'étend pour partie sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais et prend sa source à Lisbourg. Le réseau hydrographique du bassin de la Lys est particulièrement développé dans sa partie Nord en raison de la présence de nombreux petits cours d'eau et canaux. Les caractéristiques géologiques et pédologiques (présence d'un sous-sol argileux) de cette partie sont à l'origine de la multiplication des cours d'eau.

Le bassin versant de la Hem s'étend sur 150 km², encadré par une ceinture de coteaux calcaires. La Hem prend sa source sur les hauteurs du Haut-Artois sur la commune d'Escoeuilles à une altitude d'environ 115 m. Sur son cours principal, elle parcourt 26 km avant de rejoindre les secteurs artificialisés de la plaine flamande à Polincove.

Des crues historiques dépassant les capacités des ouvrages et d'évacuation des eaux à la mer



Zones particulièrement touchées par les débordements des cours d'eau
Inondations de novembre 2023 et janvier 2024

QUE S'EST-IL PASSÉ ?

Suite aux inondations des hivers 93/94 et 94/95 où environ 50 communes ont été déclarées sinistrées par des arrêtés « catastrophe naturelle » une démarche globale à l'échelle du bassin versant de la Lys a été engagée permettant l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lys.

Les particularités du bassin versant de la Lys

Le bassin versant de la Lys se situe sur la partie française du district hydrographique de l'Escaut, c'est-à-dire sur le bassin Artois-Picardie dont il représente 10 % de la surface (1 834 km²).

Il comprend un linéaire d'environ 1 000 km de cours d'eau pour une population de près de 600 000 habitants qui s'étend pour partie sur les départements du Nord (50 communes) et du Pas-de-Calais (172 communes). Il est traversé par le Canal à Grand Gabarit (canal d'Aire à La Bassée en amont et canal de Neuffossé en aval d'Aire-sur-la Lys).

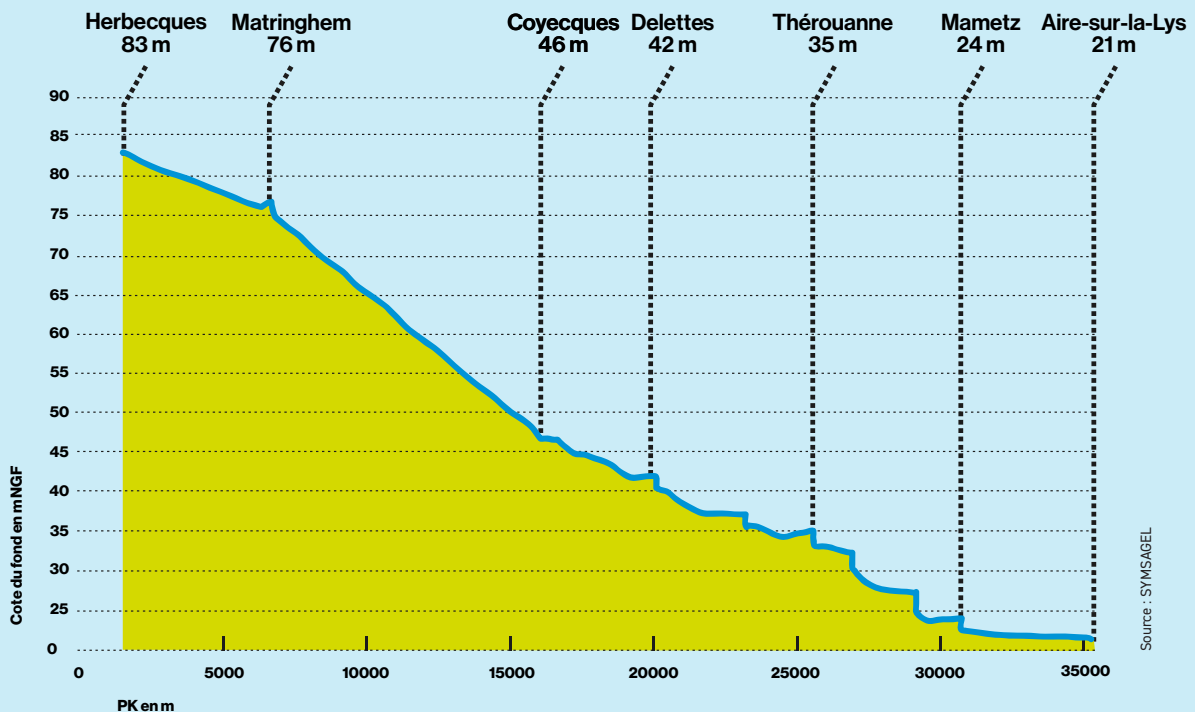
Le bassin versant de la Lys se caractérise par un découpage en 10 sous-bassins versants avec un risque inondation très présent.

La Lys prend sa source à Lisbourg dans les collines de l'Artois à 115 m d'altitude et s'écoule sur 44 km jusqu'à Aire-sur-la-Lys. Après le passage en siphon sous le Canal à Grand Gabarit qui relie gravitairement les bassins de la Deûle et de l'Aa, la Lys devient canalisée.



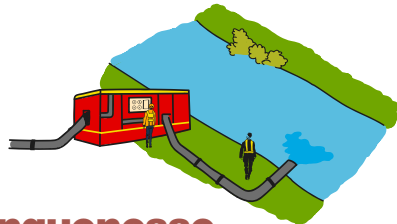
PROFIL EN LONG DE LA LYS

Source de la Lys
Lisbourg / Alt. 114,7m



LES ACTIONS DE LA CAPSO POUR SÉCURISER LA POPULATION PENDANT LES INONDATIONS

Actions de protection de la digue du secteur Arques/Longuenesse



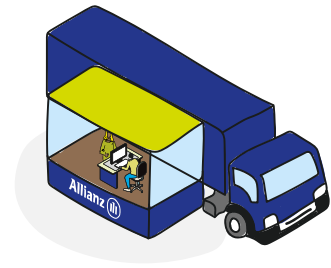
- ▾ Travaux de confortement de la digue
- ▾ Aménagement d'une plateforme pour accueillir les pompes et sauvegarder les digues (prise en charge financière d'une grosse pompe et de deux plus petites)

Coût : 230 000 €

> Travaux de confortement : 200 000 €

> Pompes : 30 000 €

Coordination de l'arrivée d'un camion Allianz



La CAPSO a coordonné l'installation d'une unité mobile Allianz sur le parking de Sceneil, à Longuenesse, lors des inondations de novembre 2023 et janvier 2024. Spécialement conçu pour ce type d'opération de grande ampleur, l'assureur était présent pour répondre aux questions de toutes personnes sinistrées sur le territoire, qu'elles soient d'Allianz ou d'un autre assureur.

Distribution de denrées alimentaires pour les sinistrés

L'association COALLIA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile d'Arques) a assuré la distribution de denrées alimentaires en lien avec Auchan et d'autres entreprises.

Mise à disposition de pompes pour les sinistrés

10

pompes prêtées
aux communes



Mise à disposition de bennes auprès des communes sinistrées

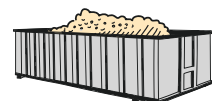
37

bennes

1 815

tonnes collectées

Des bennes ont été mises à disposition lors des inondations de novembre 2023 et janvier 2024, pour aider les sinistrés à évacuer les déchets des habitations.



DES DISPOSITIFS D'AIDES POUR LES ENTREPRISES ET AGRICULTEURS

La CAPSO vient en aide aux entreprises du territoire avec la mise en place d'un fonds à hauteur de 600 000 €

> Pour les entreprises ayant subi des dégâts et une baisse de chiffre d'affaires

Aide de 3 000 à 6 000 € selon l'effectif de l'entreprise

> Pour les entreprises enregistrant uniquement une baisse de leur chiffre d'affaires

Avance remboursable à taux 0 :
de 5 000 à 10 000 €

> Pour les agriculteurs

Subvention à hauteur de 40 % du montant des investissements éligibles HT dans la limite de 5 000 €

EN SAVOIR PLUS 

▾ Dossiers à retirer à la Maison du Développement économique

16, Place Victor Hugo, Saint-Omer | 03 74 18 22 00

APPEL À MOBILISATION DES LOGEMENTS VACANTS

La Maison de l'Habitat a lancé un appel à mobilisation des logements vacants pour les sinistrés le 4 janvier dernier.

L'enjeu est de trouver des solutions de logement temporaire des victimes des inondations. Les propriétaires disposant de logements vacants peuvent le signaler à la Maison de l'Habitat. Grâce à cet appel, 40 familles ont pu être relogées rapidement dans l'agglomération. Néanmoins, cet appel reste toujours d'actualité car l'arrondissement de Saint Omer connaît de grandes difficultés pour reloger les nombreux sinistrés.

40

familles relogées



OUVERTURE DE 2 VILLAGES SOLIDAIRES À LONGUENESSE ET AIRE-SUR-LA-LYS POUR ACCUEILLIR LES SINISTRÉS

Face à la faiblesse de l'offre de logements dans l'audomarois, la CAPSO a créé et financé les infrastructures pour l'installation de mobil-homes, en partenariat avec la société Flandria Loisirs.

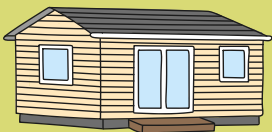
- **A Longuenesse** : sur le site de l'ancienne caserne du SDIS, rue Gustave Courbet
- **A Aire-sur-la-Lys** : au camping municipal

Pris en charge par la CAPSO :
➤ **Aménagement : 200 000 €**
➤ **Coût par mobil-home : 2400 €**

Capacité d'accueil

40

mobil-homes



EN SAVOIR PLUS



Maison de l'Habitat de la CAPSO

03 74 18 22 24

maisonhabitat@ca-pso.fr

À COURT TERME

ET MAINTENANT ?

Les investissements réalisés depuis plusieurs années ont permis de limiter les impacts de ces inondations mais n'ont pas été suffisants sur bon nombre de secteurs. Il conviendra donc avec des actions à court terme et des actions de plus long terme de renforcer nos moyens pour intervenir plus largement. L'accompagnement financier de l'Etat sur ces investissements conséquents nous permettra d'accélérer leurs réalisations.



Opérations de curage

Par la CAPSO

➤ **Le curage de la Lys intramuros**
(place du rivage et grand vannage)

Coût : 700 000 €

➤ **Le curage de la Petite Becque, à Quiestède**

Coût : 400 000 €

➤ **Le curage du contre-fossé, situé près de Wardrecques et Racquinghem**

Coût : 200 000 €

➤ **Le curage du fossé des madeleines, à Longuenesse**

Coût : 35 000 €

D'autres opérations de curage seront lancées pour compléter ces premières interventions

Par VNF (Voies navigables de France)

➤ **Le curage quai du Commerce**

à partir de l'écluse Saint-Bertin à Saint-Omer, sera engagé par VNF courant mars.

Coût : 500 000 €

Création d'un exutoire de la Basse Meldyck vers le canal à grand gabarit

Cet ouvrage permettra d'évacuer plus rapidement l'eau de la Basse Meldyck vers le canal. Il s'agit de limiter les risques sur le secteur de Lyzel et de la gare de Saint-Omer. Une étude de faisabilité est portée par la CAPSO.

Coût : 500 000 €

ET MAINTENANT ?

Conforter les systèmes d'endiguement sur la Meldyck

L'enjeu est de conforter les digues, où des fragilités ont été constatées permettant de renforcer la protection de la population de Blendecques, Arques, Longuenesse et Saint-Omer. La CAPSO financera ainsi les actions suivantes :

➤ **Renforcement de la digue sur la Basse Meldyck**, rue de Cannes et rue d'Abbeville à Arques

Coût : 30 000 €

➤ **Confortement par pose d'enrochement** avec de la marne sur une centaine de mètres, à l'arrière de la rue Jean Moulin, à Blendecques

Coût : 200 000 €

➤ **Renforcement de la digue sur la Haute Meldyck** (entre l'entreprise Fiolet et le collège de la Morinie)

Coût : 400 000 €

Retrait des déchets flottants

L'ensemble des syndicats d'aménagement et de gestion des eaux (SMAGEAA, SYMSAGEL, SYMVAHEM) se mobilise pour le retrait des embâcles (déchets, branchages...), qui freinent les écoulements des cours d'eau et peuvent entraîner des débordements locaux.

Maintien des moyens nationaux de pompages mobiles

Jusque fin avril sur Cuinchy (en amont) et Mardyck (en aval)

Financement d'une pompe de 360 m³/h

La CAPSO a fait l'acquisition d'une pompe, mise à disposition du Groupe de Secours Catastrophe Français (G.S.C.F), en cas de besoin.

Coût : 24 000 €

RACHAT D'HABITATIONS SINISTRÉES PAR LES INONDATIONS

Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), plus communément appelé fonds Barnier, permet à l'État de racheter les habitations les plus à risque.



Pour les personnes éligibles, le « Fonds Barnier » peut prendre en charge, dans la limite de 240 000 €, la différence entre l'indemnisation versée par l'assurance au titre du bien immobilier et le montant de valeur du bien.

Conditions :

- Le bien doit être couvert par un contrat d'assurance qui couvre la garantie « catastrophes naturelles ».
- Le bien doit avoir été indemnisé au titre de la garantie « catastrophes naturelles » au titre des dernières inondations.
- Le bien doit avoir été sinistré à **plus de la moitié de sa valeur**

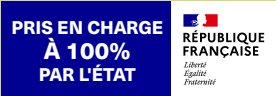
Une possibilité de rachat devrait également être prochainement proposée pour les biens sinistrés à **moins de 50%** dès lors que ceux-ci répondront à l'une de ces deux conditions : soit être un bien isolé sur un secteur de crue, soit si la démolition permet de réaliser un aménagement hydraulique, qui renforcerait la protection d'un secteur.

EN SAVOIR PLUS 
Retrouvez toutes les infos sur www.ca-pso.fr/inondations

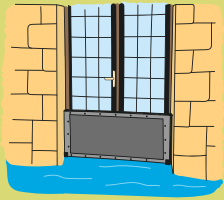


Modalités de procédure de rachat


AIDE À L'ÉQUIPEMENT DE DISPOSITIFS DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS



L'État a mis en place un dispositif exceptionnel de soutien financier bonifié aux propriétaires afin de réduire la vulnérabilité de leurs habitations en s'équipant de batardeaux ou de clapets anti-retour.



Un plan de grande ampleur est proposé par la CAPSO pour aider les habitations protégées (jusqu'à 80 cm d'eau) pour les maisons inondées. Le diagnostic est porté par les syndicats d'aménagement et de gestion des eaux (SmageAa, SYMSAGEL, SYMVAHEM) avec une prise en charge financière de 100% par l'État. Un dispositif similaire est également mis en place pour les activités économique de moins de 20 salariés avec une prise en charge financière à hauteur de 40%.

EN SAVOIR PLUS 
➤ **SmageAa / SYMVAHEM**
03 21 88 98 82
➤ **SYMSAGEL**
03 61 40 00 60



Acquisition de batardeaux

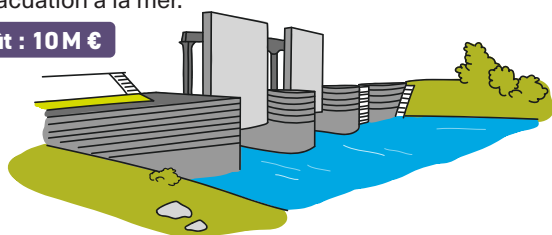
Retrouvez toutes les infos sur www.ca-pso.fr/inondations

ET MAINTENANT ?

Renouvellement des pompes de l'institution des Wateringues

En complément des indispensables efforts de régulation des eaux en amont, il faut prendre en compte l'importance de l'évacuation à la mer, en particulier pour le marais audomarois. Le remplacement des pompes de l'institution des wateringues, confortera l'état général des ouvrages d'évacuation à la mer.

Coût : 10M €



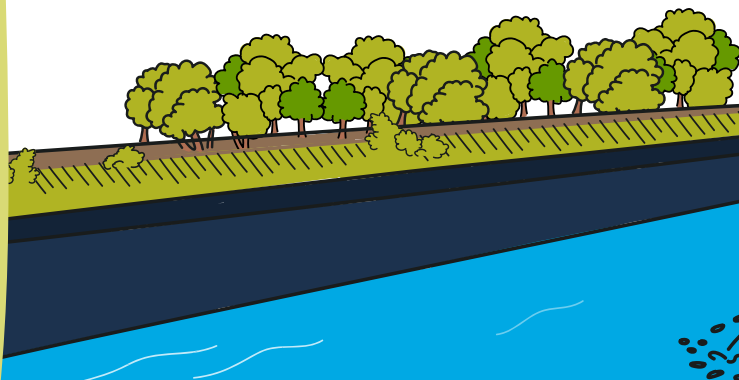
Augmentation des capacités de pompage au niveau de Cuinchy

↘ **Création d'une troisième voie d'évacuation des eaux de la Lys vers la Deûle**, qui passerait par un dispositif de pompage de 3 à 6m³/s (étude en cours par le SYMSAGEL) pour limiter le transfert de l'eau impactant le secteur du marais audomarois.

Coût : 5M €

Étude d'optimisation sur les ouvrages de gestion de crues de la vallée de l'Aa

Notamment en vue d'examiner les solutions permettant de renforcer la sécurité de Wizernes, Blendecques et Arques.



Simplifier la gestion du delta de l'Aa

↘ **Reflexion sur la création d'un EPTB** (Etablissement Public Territorial de Bassin). L'enjeu est de simplifier la gestion de la problématique hydraulique et sa coordination et de disposer de ressources financières et techniques plus importantes.

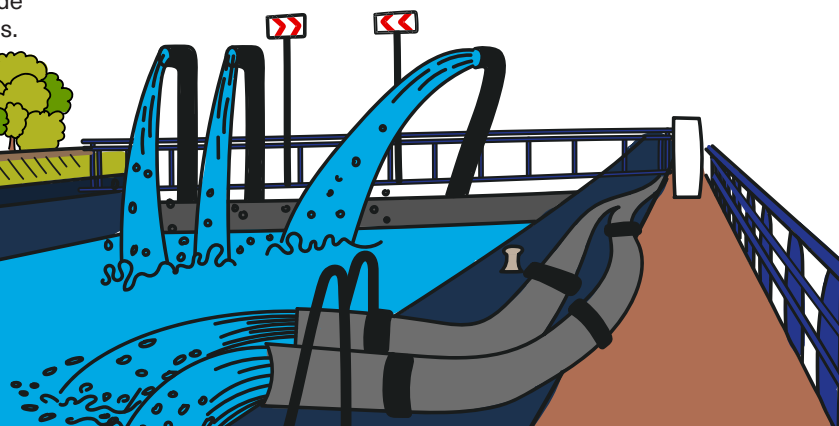
Poursuite des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

- ↘ **PAPI Lys** : mise en œuvre des retenues collinaires (ouvrage de stockage d'eau)
- ↘ **PAPI de l'Aa** : renforcement des systèmes d'endiguement sur la Meldyck (secteur allant de Wizernes à Saint-Omer)
- ↘ **Poursuite du PAPI de la vallée de la Hem**

EN SAVOIR PLUS 
www.ca-pso.fr

Modification des documents cadres d'aménagement

Les événements survenues en novembre et janvier doivent conduire à des adaptations des documents cadres d'aménagement : PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations)



Les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) sur le territoire de la CAPSO

Les syndicats assurent notamment l'entretien des cours d'eau : l'Aa, la Hem, la Lys

SMAGEAA

Communes adhérentes sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Arques, Avroult, Bayenghem lez Eperlecques, Blendecques, Clairmarais, Eperlecques, Fauquembergues, Hallines, Helfaut, Houle, Longuenesse, Mentque Nortbécourt, Merck-Saint-Liévin, Moringhem, Moule, Nort-Leulinghem, Renty, Saint-Martin-d'Hardinghem, Saint-Martin-Lez-Tatinghem, Saint-Omer, Salperwick, Serques, Thiembroune, Tilques, Wizernes

Contact

Maison du Papier
15 rue Bernard Chochoy | 62380 Esqueredes
tél : 03 21 88 98 82
mail : smageaa@smageaa.fr

SYMVAHEM

Communes adhérentes sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Nordausques, Tournehem-sur-la-Hem, Zouafques

Contact

tél : 03 21 35 06 28
mail : symvahem@orange.fr

Institution Intercommunale des Wateringues

Contact

2 Bld Pierre Guillaun | 62500 Saint-Omer
mail : institution@institution-wateringues.fr
tél : 03 21 38 20 56

SYMSAGEL

Communes adhérentes sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Aire-sur-la-Lys, Audincthun, Beaumetz-les-Aire, Bellinghem, Bomy, Campagne-les-Wardrecques, Coyecques, Delettes, Dennebroeucq, Ecques, Enquin-lez-Guinegatte, Erny-Saint-Julien, Febvin-Palfart, Flechin, Huringhem, Laires, Mametz, Quiestède, Racquinghem, Roquetoire, Reclinghe, Saint-Augustin, Therouanne, Wardrecques, Wittes

Contact

138 bis, rue Léon Blum
62290 Noeux-les-Mines
tél : 03 61 40 00 60

EN SAVOIR PLUS 
Retrouvez toutes les infos
sur www.ca-pso.fr/inondations

Communauté d'agglomération
du Pays de Saint-Omer

2 Rue Albert Camus | 62219 Longuenesse
tél : 03 74 18 20 00 | mail : contact@ca-pso.fr


CAPSO
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PAYS DE SAINT-OMER